

paragraphe et qui est importante. La résolution qui suit a été unanimement agréée et votée:

La Chambre se rend pleinement compte du devoir qui incombe à la nation canadienne, à mesure de l'accroissement de sa population et de ses richesses, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense navale.

La Chambre est d'avis que, vu les relations d'ordre constitutionnel existant entre la mère patrie et les dominions autonomes le paiement de contributions régulières et périodiques au trésor impérial pour les fins de la marine militaire et de l'armée ne serait pas, en ce qui concerne le Canada, la solution la plus satisfaisante de la question de la défense.

La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire tendant à promouvoir la rapide organisation d'un service naval canadien en coopération avec la marine militaire impériale et en étroite relation avec elle, dans le sens suggéré par l'amirauté à la dernière conférence impériale, et en parfait accord avec l'opinion de ceux qui croient que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la sécurité du commerce, au salut de l'empire et à la paix mondiale.

La Chambre exprime sa ferme conviction qu'à l'heure du besoin, le peuple canadien saura s'imposer volontiers tous les sacrifices voulus pour accorder aux autorités impériales la plus loyale et la plus cordiale coopération à tout mouvement tendant à assurer l'intégrité et l'honneur de l'empire.

Voici le manuel conservateur de 1911. Je l'ouvre à la page 16:

La marine militaire projetée sera sous la direction du ministre de la Marine assisté par un département des affaires navales. Elle ne passe pas automatiquement sous la direction de l'amirauté en temps de guerre, mais en cas d'urgence...

Voilà ce qu'on a dit aux électeurs de la province de Québec. Tout candidat conservateur-nationaliste dirait:

Qu'est donc ce Gouverneur en conseil? C'est le roi. Devons-nous quelque chose au roi?

Une VOIX: Cela ne se demande pas.

M. TOBIN: Un partisan du docteur Hayes, le candidat conservateur dans le comté de Richmond-et-Wolfe, partisan conservateur mais nationaliste quand c'était nécessaire, portait la parole à Sherbrooke. Nous l'avions acculé au pied du mur et réduit à quia. Ecoutez ses paroles: M. Borden a dit quelque chose au sujet d'un don de quelques millions de dollars à l'Angleterre qui s'accrochait aux basques du premier ministre et on lui soufflait à l'oreille: "Vous nous devez quelque chose; payez!" M. Borden a annoncé, dit-il, quelle attitude il prendrait: il se tournerait vers John Bull et lui dirait: "Ecoute John, tu dis que je te dois quelque chose. Eh bien; je ne veux pas que tu m'ennuies davantage; voici \$10,000,000 et fiche-moi la paix. Que ce soit fini une bonne

M. TOBIN.

fois pour toutes." Un vieillard assis au premier rang dans la salle où nous portions la parole fit cette observation: "Certes, c'est une grosse somme; mais nous ignorons quelle est la politique de sir W. Laurier." La réponse ne se fit pas attendre; "La politique de Laurier ce sera vingt, ou trente ou quarante millions; mais il ne s'agit pas simplement d'argent, il s'agit de vos enfants; la conscription sera la conséquence de la politique de Laurier; ce sera une politique de sang et la chair de vos enfants servira de graisse pour les canons."

M. BELAND: Qui a dit cela?

M. TOBIN: Un partisan du Gouvernement conservateur, le jeune M. Cabana. Puis vint M. Grégoire, un jeune homme fort intelligent, de Disraeli. Si le député de Saint-Antoine de Montréal était ici, il pourrait nous édifier au sujet de M. Loranger, de Montréal, qui faisait la campagne dans cette région. Dans les harangues, sur les tréteaux, il ne se réclamait pas du chef actuel du Gouvernement; non, il lui était hostile; son chef, c'était M. Monk; il n'avait rien de commun ni avec M. Borden ni avec sir W. Laurier.

Le manuel ajoute:

... ces navires peuvent être mis par le Gouvernement à la disposition de l'amirauté pour servir en général dans la marine britannique. Si cela s'effectue lorsque le parlement n'est pas en session, le parlement est alors convoqué dans un délai de quinze jours afin de donner son approbation à la décision prise par le Gouvernement.

En d'autres termes, si le Gouvernement décide de ne pas faire participer la marine canadienne à une guerre de l'empire, le parlement ne sera pas convoqué et ne sera pas en mesure de forcer le Gouvernement à le faire.

Voilà ce qui figure dans ce manuel, qu'on a répandu à profusion dans les provinces anglophones et qui était destiné aux conservateurs de langue anglaise pour qu'ils l'emportassent avec eux dans leurs valises.

Je compte parmi les conservateurs un excellent ami qui m'a passé cette brochure et il ajoutait qu'il en avait honte. "M. Tobin, me dit-il, je ne veux plus adhérer à un parti qui varie sa politique suivant les provinces. Je continue ma citation:

Sir Wilfrid Laurier proposa la deuxième lecture de ce bill le 3 février. Il déclara que la politique du gouvernement cadrerait parfaitement avec le texte de la résolution adoptée en mars 1909, et devrait donc rallier l'appui des conservateurs. A la conférence impériale, il défendit son attitude en invoquant comme argument qu'il ne faut pas porter atteinte à l'autonomie canadienne. Que le gouvernement ne permettrait pas à la marine canadienne de participer à toutes les guerres de la Grande-Bretagne, voilà ce qu'il a parfaite-